

GEORGE PREVOST.



GEORGE TROIS, par la Grace de Dieu, Roi du Royaume Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, Défenseur de la Foi, à nos bien aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de notre Province du *Bas-Canada*, et à tous nos Fidèles et bien aimés Chevaliers, Citoyens et Bourgeois de notre dite Province, appelés et élus pour l'Assemblée qui doit être commencée et tenue dans notre Cité de *Québec*, le Vingt-neuvième jour de Mars courant, et à chacun de vous, SALUT : Vû que pour certaines affaires épineuses et urgentes nous concernant, ainsi que l'état et la défense de notre dite Province, nous avons ordonné à notre Assemblée d'être présente aux jour et lieu susdits, pour traiter, consentir et conclure sur les choses qui, dans notre Assemblée, pourroient être et là être proposées et mises en délibération ; néanmoins pour certaines causes et considérations qui nous y engagent spécialement, nous avons jugé à propos de proroger notre dite Assemblée, de sorte que vous, ni aucun de vous, n'êtes tenus ni obligés de paroître dans notredite Cité, ledit Vingt-neuvième jour de Mars : Car nous voulons que vous et chacun de vous foyez, quant à nous, entièrement déchargés à cet égard, ordonnant et par la teneur de ces présentes, vous enjoignant fermement, et à chacun de vous, et à tous autres y intéressés, que vous foyez, et paroissiez personnellement le Vingt-cinquième jour de Mai prochain, dans notre dite Cité de *Québec*, pour traiter, faire, agir et conclure sur les choses qui, par la faveur de Dieu, pourront être ordonnées par le Commun Conseil de notre dite Province. En foi de quoi nous avons fait rendre ces présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de notre dite Province. Témoin notre Fidèle et Bien Aimé SIR GEORGE PREVOST, Baronet, Gouverneur en Chef dans et pour notre dite Province du *Bas-Canada*, &c. &c. &c. A notre Château *Saint Louis*, dans notre Cité de *Québec* et Province susdites, le Vingtième jour de Mars, dans l'année de Notre Seigneur Mil huit cent treize, et dans la Cinquante-troisième année de notre Règne.

G. P.

HERMAN W. RYLAND, G. C. en Chancellerie.

A 2

PAR